



Copropriété accès à une prise électrique

Par **Ghz**, le **30/07/2016** à **09:30**

Bonjour

Copropriétaire dans un lot de 8 j ai un différent avec certains voisins qui utilisent à des fin personnelles une prise électrique sur le tableau de la copropriété, une décision de l assemblé générale parle d usage possible mais c était pour le collectif. ..je ne veux pas payer des charges pour le nettoyage des voitures des autres ..que faire et es ce abusif. .? Merci

Par **youris**, le **30/07/2016** à **09:35**

bonjour,

si l'a.g. a autorisé cet usage, vous ne pouvez vous y opposer et de toute façon vous devez payer les charges.

proposer au vote de votre prochaine A.G., que cette prise ne soit utilisée que pour les besoins collectifs et non pour un usage privatif ou proposer de la faire supprimer.

salutations

Par **Ghz**, le **30/07/2016** à **09:50**

Merci c est ce que je vais faire

Par **janus2fr**, le **30/07/2016** à **09:54**

Bonjour,

Il est d'ailleurs anormal que le tableau électrique général de la copropriété soit accessible à tous !

Par **HOODIA**, le **31/07/2016** à **10:09**

Bonjour,

l'usage de la prise est nécessaire pour le ménage et ceci à chaque étage et doit par le fait etre accessible

Le fait d'utiliser le courant un court instant pour passer l'aspirateur dans la voiture ne doit pas coûter "un bras"

Vous avez raison sur le principe, mais se battre pour cela me paraît excessif!

Par **pieton78**, le **31/07/2016 à 14:29**

Bonjour,

Le kWh coûte 0,15€, passer l'aspirateur de 800W pendant 1/4 d'heure consomme 200W soit $0,15\text{€}/5 = 0,03\text{€}$!

S'attaquer à ça est une question de principe qu'on rencontre dans beaucoup de copropriété...

Par **janus2fr**, le **31/07/2016 à 19:48**

[citation]l'usage de la prise est nécessaire pour le ménage et ceci à chaque étage et doit par le fait être accessible [/citation]

La prise du tableau électrique ne doit pas servir pour passer l'aspirateur ! Pour ce faire, il doit y avoir des prises normales. Seules les personnes habilitées peuvent intervenir sur le tableau et ses accessoires !

Par **HOODIA**, le **02/08/2016 à 09:26**

Bonjour,

Nous ne devons pas parler d'une utilisation "parasite", mais de l'utilisation par une société qui possède un contrat d'entretien des parties communes et qui passe l'aspirateur dans les escaliers en se servant d'une prise de courant "réglementaire" se situant à chaque étage dans les placards à chaque étage!...

Par **janus2fr**, le **02/08/2016 à 10:32**

Dans ce fil il est question de :

[citation]une prise électrique sur le tableau de la copropriété[/citation]

J'ai compris qu'il s'agit de la prise électrique rendue obligatoire par la NFC15-100, au tableau électrique général de la copropriété. Si c'est bien de celle-là dont on parle, elle n'a pas vocation à servir à tout le monde et le tableau lui-même devrait être inaccessible !